

N° CP *6e/50-06*  
Séance du 02 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 6 JUIN 2006

**FONDS D'ACTION GERONTOLOGIQUE**  
**SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES**  
**DU BASSIN POTASSIQUE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E8/2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération 2004/IV - 108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I -1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde à l'Association d'Aide aux Personnes Agées du Bassin Potassique, une subvention de 2 000 € pour participation aux frais d'organisation d'un forum intitulé «Le Printemps des Aînés»,
- précise que ce montant sera prélevé sur le fonds d'action gérontologique chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet - 6 JUIN 2006  
Publication - 9 JUIN 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER